

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

- Demande d'autorisation environnementale pour le projet de création et d'exploitation d'un nouveau site de stockage, conditionnement et distribution de fluides frigorigènes et de traitement de déchets gazeux

- Demande d'institution de servitudes d'utilité publique autour de l'installation

présentées par la société CREALIS sur la commune de Le Péage-de-Roussillon

Par arrêté préfectoral n°DDPP-IC-2024-01-19 du 29 janvier 2024, une enquête publique unique d'une durée de 45 jours est prescrite du **lundi 19 février 2024 à 10h au mercredi 3 avril 2024 à 17h** sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société CREALIS pour le projet de création et d'exploitation d'un nouveau site de stockage, conditionnement et distribution de fluides frigorigènes et de traitement de déchets gazeux situé route de Sablons sur la commune de Le Péage-de-Roussillon et la demande d'institution de servitudes d'utilité publique autour de l'installation.

Les servitudes d'utilité publique envisagées sont situées sur les parcelles AO, BA, BB, et BD de Le Péage-de-Roussillon et sur la parcelle BS de Roussillon. Elles fixent les règles d'utilisation du sol ainsi que l'exécution de travaux soumis à permis de construire sur les terrains situés en voisinage immédiat du site.

L'arrêté préfectoral n°DDPP-DREAL UD38-2024-01-18 du 26 janvier 2024 fixant le projet de servitudes d'utilité publique et le périmètre à mettre en œuvre autour de l'établissement de la société CREALIS sur les communes de Le Péage-de-Roussillon et de Roussillon est mis en ligne sur le site internet des services de l'État en Isère : <https://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables-declarations-de-projets/Enquetes-publiques>

Pendant la durée de l'enquête publique unique, le dossier, constitué du dossier de demande d'autorisation environnementale comprenant une étude d'impact, un avis de l'autorité environnementale, une demande d'institution des servitudes d'utilité publique et de l'arrêté préfectoral arrêtant le projet de périmètre et de servitudes d'utilité publique à mettre en œuvre, est consultable :

- **en mairie de Le Péage-de-Roussillon, siège de l'enquête**, sur support papier ainsi que sur un poste informatique mis gratuitement à la disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie,
- **sur le site internet des services de l'État en Isère à l'adresse suivante** : www.isere.gouv.fr – cf. lien supra.

Pendant la durée de l'enquête publique unique, les intéressés pourront formuler leurs observations et propositions :

- **sur le registre d'enquête**, mis à la disposition du public en mairie de Le Péage-de-Roussillon,
- **par courriel** à l'adresse suivante : ddpp-observations-ic@isere.gouv.fr jusqu'au mercredi 3 avril 2024 à 17h,
- **par voie postale** à la mairie de Le Péage-de-Roussillon, siège de l'enquête publique, à l'attention du commissaire enquêteur.

L'ensemble de ces observations et propositions sera annexé au registre d'enquête tenu à disposition du public à la mairie de Le Péage-de-Roussillon, siège de l'enquête.

Les observations et propositions transmises par voie électronique seront consultables, dans les meilleurs délais, sur le site internet des services de l'État en Isère : www.isere.gouv.fr – cf. lien supra.

Le commissaire enquêteur, M. François RAPIN, ingénieur de la fonction publique d'État, retraité, recevra les observations orales ou écrites du public en mairie de Le Péage-de-Roussillon, aux jours et heures suivants, et dans le respect du protocole sanitaire en vigueur :

- lundi 19 février 2024 – de 10h à 12h
- vendredi 8 mars 2024 – de 13h30 à 16h
- mardi 26 mars 2024 – de 10h à 12h
- mercredi 3 avril 2024 – de 14h à 17h

M. Bernard PRUDHOMME, receveur principal des impôts, retraité, désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant, remplacera le commissaire enquêteur en cas d'empêchement de celui-ci et exercera alors ces fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Conformément aux dispositions de l'article L.515-37 III du code de l'environnement relatif à l'institution de servitudes d'utilité publique, le commissaire enquêteur organisera une **réunion publique d'information le jeudi 14 mars 2024 de 18h30 à 20h30, salle Baptiste DUFEU : 121 rue de la République – 38550 Le Péage-de-Roussillon.**

Toute information sur le projet peut être demandée auprès de :

- Mme Audrey COLLES, responsable HSE, tél. : 04 72 28 14 58 – mél. : acolles@crealis.dehon.com
- Service installations classées de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) - 22 avenue Doyen Louis Weil à Grenoble (tél : 04.56.59.49.99 – mél : ddpp-ic@isere.gouv.fr).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DDPP.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la DDPP – service installations classées, à la mairie de Le Péage-de-Roussillon, sur le site internet des services de l'État en Isère www.isere.gouv.fr : <http://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables-declarations-de-projets/Rapports-d-enquetes> pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.